

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 1158343

114534

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1069 Société : retraite

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Zangui Hammadi Rakkabe Aicha

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0619 866 DLY Total des frais engagés : 2489,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 30 Mars 2022

Nom et prénom du malade : RAKKABE AICHA SPZAR GUI

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Amétropie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
0 Mars 2022	A	Ks	3000 Dhs	Dr Khalid BAH OPHTALMOLOGISTE Angle Bd Ibn Tachfine & Av El Adra El Moutakouchi Rés Faouzia Zakra 1 Jemaa El Fna N° 6 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Rue 26, Derb Takadoum, N° 5 H. M. Casablanca Télé: 05 22 11 44	30.03.2022	180,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 NÉTIES LA VIE Mohamed ROKHEDDINE Opticien Optométriste Kilia Bloc (EF) N°115 - Casablanca +212 52 80 02 81	03/04 2022					1000.00 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Khalid BANINE

Ophtalmologiste

- Chirurgie de la cataracte (phako)
- Strabisme - Glaucome - Voies lacrymales
- Angio laser - Correction optique (LASIK)



الدكتور خالد بنين

اختصاصي في طب وجراحة العيون

- جراحة الجلاة - الحول - مسالك الدموع

- داء الزرق - تصوير أوعية الشبكية - الاليز

- تصحيح البصر لابنوك

30 MARS 2022

Casablanca, le

الدار البيضاء، في



35,70 TOBRADEX COLLYRE

1 gtt x 3/j

54,40 TOBRADEX POMMADE

1 application le soir

90,70 OPATANOL COLLYRE

1 gtt x 2/j

180,80

clurette n° 10 de l'in

OD = +1,25 (-100 100) ADD +200

OU = (-100 60) ADD +200

Dr Khalid BANINE
OPHTHALMOLOGISTE

Angle Bd Ibn Tachfine et Ibn Al Adraa
El Mourakuchi Rés. Fatima Zahra II
3ème étage N° 6 Casablanca



Angle Bd Ibn Tachfine et Ibn Al Adraa El Mourakuchi
Résidence Fatima Zahra II, 3ème étage, N°6 - Casablanca
(au dessus de ACIMA et BMCE) - Tél : 05 22 61 22 22

E-mail : kbanine@gmail.com

زاوية شارع ابن تاشفين وشارع ابن العذراء المراكشي
إقامة فاطمة الزهراء II، الطابق 3 رقم 6 - الدار البيضاء
فوق أسيما و (BMCE) - الهاتف: 05 22 61 22 22



نظارات الحياة

LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116
Casablanca

Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81

R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

FACTURE

سوق القرعية بلوك اف رقم 116
البيضاء

N° 004074

الهاتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81

R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

M R AKKABE

AICHA

EP

Casablanca, le 03/04/2022

Docteur KHALID

BANINE

Nomenclature N°

403-0408

LUNETTES DE LA VIE
Mohamed ROXNEBBINE
Opticien Optométriste
Souk Koria Bloc (EF) N°116 - Casablanca
Tél: 0522 80 87 96 / 80 02 81

Doit

VP OD : cyl sph

-0.25 D. +100°)

3000

VP OG : cyl sph

+100 à 60°)

3000

VP OD : cyl sph

Add 42.50

3000

VP OG : cyl sph

Add 42.50

3000

Verres :

verres de lunettes de 6 mm

8000

Montures :

optiques

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Arresté par

8000

نظارات الحياة
LUNETTES DE LA VIE
Mohamed ROXNEBBINE
Opticien Optométriste
Souk Koria Bloc (EF) N°116 - Casablanca
Tél: 0522 80 02 81

OG

90